CR Réunion de rentrée des arbitres CDA 85

Présents : 20 arbitres
Clubs présents : Vendrennes, Les Landes, Fontenay, La Rabatelière, Epesse-Herbier, La Roche, SMSA, Ste Florence, Aizenay, Montaigu, Les Sables, Challans, Riez-Vie.

- **Rôle de l'arbitre :**

- Technique :
 - Connaître les règles,
 - Prendre les décisions,
 - Être cohérent.

- Institutionnelle :
 - Représenter l'arbitrage,
 - Faire respecter le cadre.

- Humain :
 - Communication,
 - Gérer les interactions,
 - Respecter les acteurs.

- **Bilan de saison :**

- Points positifs :
 - Formations des arbitres jeunes,
 - Progression,
 - Amélioration de la relève,
 - Disponibilités des arbitres,
 - Possibilité de réduire les coûts de formation FDME.

- Points à améliorer :
 - Manque d'arbitres au niveau régional,
 - Communication des infos CDA,
 - Hétérogénéité dans l'application des règles.

- **Désignations :**

- Lors d'une désignation on s'engage à :
 - Ponctualité,
 - Avoir une tenue officielle,
 - Avoir son matériel, dernier maillot d'arbitre, pantalon noir ou bleu marine, (Manomètre, pompe, cartons, sifflets),
 - Communiquer son absence en cas d'empêchement dès que possible,

- Communiquer avec la CDA en cas de problème.

- **Rappel règlement :**

- Ce sur quoi on insiste :
 - Votre gestuelle,
 - Votre posture,
 - Votre autorité (différent d'autoritaire),
 - Votre façon d'être.

- **Nouvelles règles :**

- Position en réception, au premier mouvement de service.
- Passe de transition, 1ère touche tolérance donc pas faute, 2ème et 3ème contact de balles qui va chez l'adversaire c'est une faute => DOUBLÉ.
- Application STRICTE de la règle 9.2.2.

- **L'arbitre :**

- L'arbitre représente :
 - Le comité,
 - La ligue,
 - La fédération,
 - ET son club : Rappel un arbitre qui ne respecte pas ses engagements peut avoir des conséquences pour son club : Point DAFA sanction financière, …

- **Date de formation :**

- Arbitre jeune : 130€
 - 26 au 28 octobre 2026
 - 1er au 3 mars 2027 au CREPS
- Arbitre Départemental : 75€
 - 31/10 et 01/11/26 à Boufféré
 - 27 et 28 février 2027, (lieu à définir).
- FDME : 25€ (formation + validation) et 15€ (validation)
 - A la demande des clubs (pensez à informer les autres clubs vendéens autour de vous afin de mutualiser les demandes).
 - 2 formats : Formation + validation (4h) OU validation (1h30).

- **Référents arbitres :**

Au 12/09/2026, SEULEMENT 3 RÉPONSES de club"

- Google form pour les référents arbitres de chaque club afin d'avoir les communications concernant l'arbitrage.

- **Félicitations :**

- LAUNAY Lény (LSVV) : arbitre 1 sur la finale féminine des volleyades M15,
- RASPPASSE May Linh (MVB) : arbitre 2 sur la Finale M15M et arbitre 1 sur la Finale 3ème Place M15F aux VOLLEYADES M15,
- PASTEAU Alice (LRVB) : arbitre 1 sur la finale aux volleyades M13M,
- FILLIEUX Loïc (LSVV) : Fédéral 2 validé, F3 cette année.

- **Questions diverses :**

- Indemnité kilométrique du CD 85, 036cts/km, 0,50cts lors d'un covoiturage, au niveau Ligue, c'est 0,30 du kms et à 0,42cts en cas de co-voiturage, demande de réévaluation en fonction du coût de la vie et des carburants ?
- Comment fidéliser nos jeunes arbitres au sein de nos clubs ? « École d'arbitrage » ?
- Pour les arbitrages M18 Région, 3 jokers arbitre départemental si pas d'arbitres jeunes disponible.
- Arbitre mineur sur matchs jeunes et séniors possible mais mettre dans la case remarque, le responsable DANS la salle.
- A compter de 13 joueurs sur une fiche composition, 1 libéro est OBLIGATOIRE.

Fin de réunion à 11h40.